

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire**  
**Filière : Médecine Dentaire**  
**Semestre : S6**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 6 de la Faculté de **Médecine Dentaire** qui aura lieu le **14 au 23 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FMDA
- Rangée : Rangée 09
- Emplacement : 24

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : MOTYA Ikhlasse
- N° d'inscription : INS-FMDA00010107/2020
- CIN/Passeport : T300367

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Sémiologie Générale et Diagnostic en Odontologie       | 14/06/2021  | 14h30       |
| 2     | Thérapeutiques Corono-Radiculaires (CM)                | 16/06/2021  | 14h30       |
| 3     | Pharmacologie et Anesthésiologie                       | 18/06/2021  | 14h30       |
| 4     | Réhabilitation Fonctionnelle des Arcades chez l'Enfant | 21/06/2021  | 14h30       |
| 5     | Chirurgie Orale et Thérapeutiques Parodontales         | 23/06/2021  | 14h30       |

**Il est rappelé que :**

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

**Service Evaluations et Examens**